

CONTRAT DE LOCATION DE VÉHICULE – TAXI DOUBLE COMMANDE

Entre les soussignés :

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

- **Nom de l'organisme** : Normandie Taxis Academy
- **Forme juridique** : SASU au capital social de 1 000€
- **Siège social** : 57 Rue Edouard Dupray, 76210 Bolbec
- **Siège administratif** : 85 Rue Léon Gambetta 76210 Bolbec
- **Centre de formation** : 14 Rue de la République, 76210 Bolbec
- **Numéro SIREN** : 937 842 672
- **Numéro SIRET** : 937 842 672 000 19
- **Code APE** : 8553Z (Enseignement de la Conduite)
- **Numéro d'enregistrement** : NDA N° 28760746376
- **Email** : normandietaxisacademy@gmail.com
- **Téléphone** : 02 32 79 21 14

2. PRÉSENTATION DU LOUEUR DU VÉHICULE

- Nom :Prénom :Date de Naissance :
- Lieu de Naissance :Département de Naissance :
- Adresse :
-
- Code Postal :Ville :
- Téléphone :Email :
- Numéro de permis :Date de Validité du permis :

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le Loueur met à la disposition du Locataire un véhicule de type **SEAT Ibiza boîte automatique**, immatriculé **XXXXXXX**, en vue de son utilisation dans le cadre d'une session de formation ou d'examen de conduite taxi. Le véhicule est équipé de double commande.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA LOCATION

La location est d'une durée de **3 heures**, à compter du moment où le véhicule est remis au Locataire. La location commence à l'heure prévue et se termine à la fin de la période convenue.

ARTICLE 3 : PRIX DE LA LOCATION

Le prix de la location est fixé à **129€ HT**, non assujetti à la TVA. Ce prix couvre la mise à disposition du véhicule et l'accompagnement d'un formateur de Normandie Taxis Academy.

Le règlement devra être effectué par virement bancaire sur le compte suivant :

Nom du titulaire : Normandie Taxis Academy

IBAN : _____

BIC : _____

Le paiement doit être effectué avant le début de la location.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à utiliser le véhicule conformément à sa destination, à respecter les règles de sécurité et à veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée au véhicule. Toute contravention ou amende en cours de location sera à la charge du Locataire.

ARTICLE 5 : PRÉSENCE OBLIGATOIRE D'UN FORMATEUR

La **présence d'un formateur de Normandie Taxis Academy** est **obligatoire** pendant toute la durée de la location, soit **3 heures**. Le formateur est responsable de superviser la conduite du Locataire, de garantir le respect des consignes de sécurité et de formation, et d'intervenir si nécessaire lors de la session de formation ou de l'examen.

Le Locataire s'engage à accepter la présence du formateur et à coopérer pleinement pour assurer le bon déroulement de la session.

Les frais liés à l'accompagnement du formateur sont inclus dans le prix de la location.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Le véhicule est assuré pour les risques classiques liés à son utilisation. En cas d'accident, de vol ou de tout autre sinistre, le Locataire devra immédiatement en informer le Loueur et fournir toutes les pièces nécessaires à la déclaration.

Le Locataire s'engage à souscrire à toute assurance complémentaire si nécessaire, et à assumer la responsabilité des dommages causés au véhicule en dehors de la couverture de l'assurance.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ ET DÉGRADATIONS

Le Locataire est responsable de tout dommage causé au véhicule pendant la période de location, à l'exception de l'usure normale. En cas de dommage ou de perte du véhicule, le Locataire devra prendre en charge les frais de réparation ou de remplacement du véhicule, selon l'estimation du Loueur.

ARTICLE 8 : RETARD OU NON-RESPECT DES CONDITIONS

En cas de non-restitution du véhicule à la fin de la période de location, des frais supplémentaires seront facturés. Tout retard pourra entraîner une facturation à hauteur de **50€** par heure supplémentaire ou toute autre somme fixée par le Loueur en fonction des circonstances.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de non-respect des conditions de ce contrat, le Loueur se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat, sans remboursement, et de récupérer le véhicule.

ARTICLE 10 : TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de litige, les parties conviennent que le tribunal compétent sera le tribunal judiciaire de Rouen. L'adresse du tribunal est :

Tribunal judiciaire de Rouen

14 rue du Général Leclerc, 76000 Rouen

Tél : 02 32 08 62 62

Email : tribunal-judiciaire.rouen@justice.fr

Site : www.tribunal-rouen.fr

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITÉ

Le Locataire s'engage à respecter la confidentialité des informations qui lui sont fournies pendant la période de location, qu'elles soient liées à la formation, à l'examen ou à toute autre situation relative à l'activité de Normandie Taxis Academy.

ARTICLE 12 : CONDITIONS DE CONDUITE

Il est strictement interdit au Locataire de conduire sous l'influence de substances interdites (alcool, drogues, médicaments non prescrits) ou de conduire dans des conditions dangereuses. En cas de non-respect de cette clause, le Loueur pourra résilier le contrat sans remboursement.

ARTICLE 13 : RESPECT DES HORAIRES

Le Locataire s'engage à respecter scrupuleusement les horaires de location convenus. Tout dépassement de la durée prévue de la location pourra entraîner des frais supplémentaires, comme indiqué à l'Article 8.

ARTICLE 14 : ENTRETIEN ET ÉTAT DU VÉHICULE

Le Locataire s'engage à restituer le véhicule dans le même état de propreté et d'entretien qu'à la remise. En cas de dommages ou de salissures importantes, des frais de nettoyage ou de réparation seront facturés.

ARTICLE 15 : FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (catastrophes naturelles, grèves, conditions météorologiques extrêmes, etc.), aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité d'exécuter tout ou une partie des obligations prévues par ce contrat.

ARTICLE 16 : MODIFICATIONS DU CONTRAT

Toute modification ou ajout aux présentes conditions devra être réalisé par écrit, signé par les deux parties, et annexé au présent contrat.

Date :	Fait à :
Pour l'entreprise	Pour l'organisme
Représenté par Lu et approuvé, signature et cachet	NORMANDIE TAXIS ACADEMY Centre de formation taxi 14 Rue de la République 76210 Bolbec Représenté par Mr Guillaume Friboulet Lu et approuvé, signature et cachet